

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 14.03.2025
. d'affichage : 14.03.2025

N° de la délibération : 2025-20

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 50
. votants : 59

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mmes CHAPUIS-ROUX Elodie, LEFEVRE Sandra, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, LECOMTE Frédéric, MUSEUX Gérard, Mme POLIN Justine, MM. RIMETTE Jean-Michel, JOLY Vincent, Mme TOTET Fanny, M. LEMAITRE Jean-Pierre, Mme RIQUIER Julie,

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.
Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.
Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques,

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.
M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

Arrivée de M. LEGRAND Eric à 18H30.

OBJET :

FINANCES
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Vu les dispositions des articles L. 5211-36 et L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté aux élus communautaires et annexé à la présente délibération,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire qui doit être voté dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du budget (L.5217-10-4 du CGCT),

Considérant que le Rapport d'Orientations Budgétaires doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informés de la situation économique et financière de la collectivité,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires doit se dérouler au cours d'une séance distincte de celle du vote du budget,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 57 voix pour, 2 n'ont pas pris par au vote (MM. GRIMAUX Patrice, RIOJA José),

Prend acte de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires 2025 présentées en séance, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,

